

▪ **MISE A JOUR BAF - 2ème trimestre 2019**

jeudi 14 mars 2019 ref 2451

CMA CGM rappelle à ses clients qu'afin d'assurer la durabilité et la fiabilité de nos services dans ce contexte instable, une nouvelle **BAF (Bunker Adjustment Formula)** s'applique depuis le 1er janvier 2019.

Cette BAF est révisée chaque trimestre et communiquée avec un mois de préavis.

Les montants de la BAF applicables à compter du 1er avril 2019 sont accessibles en ligne à l'adresse suivante : <http://www.cma-cgm.fr/ebusiness/tarifs/charge-finder>.

N'hésitez pas à contacter votre agent CMA CGM pour toute autre information tarifaire.